

QUÉBEC

SAMEDI 27 MARS 1897

Les finances de la Province Une comparaison entre les deux régimes, conservateur et libéral

Les électeurs de la province de Québec seront appelés bientôt à se prononcer sur le mérite des deux partis qui se disputent la direction des affaires provinciales.

Il importe donc de faire connaître aussi brièvement que possible, une preuve à l'appui, les raisons qui doivent faire préférer le maintien du gouvernement Flynn au retour du régime détesté qui restera comme une flétrissure pour la province, suivant l'expression de M. Tarte.

Nous allons montrer l'ordre, l'économie, l'équilibre budgétaire, l'honnêteté, le progrès bien entendu, succédant au gâchis, au gaspillage, aux dépenses folles, au bondage, aux déficits. Le peuple pourra ensuite faire son choix entre les deux régimes et dire par son suffrage lequel de deux mérite d'être au timon de nos affaires.

M. Mercier est mort, mais son entourage est vivant, et c'est cet entourage qui se montre la tête dans la présente lutte électorale. Les hommes qui ont entêté la province, qui l'ont pressurée, qui l'ont mise au pillage, qui l'ont plongée dans les déficits et les dépenses folles, sont ceux qui sollicitent le pouvoir en ce moment.

Par conséquent, que l'électorat suive avec attention la revue politique que nous faisons depuis quelques jours; cette étude pourra le guider sûrement dans le choix de ses députés.

En 1890-91 quelle était la situation des finances de la province? En tenant compte de toutes les dépenses, y compris les dépenses spéciales de M. Shepley, qui étaient en réalité des dépenses ordinaires, mais non compris les subsides aux chemins de fer, les remboursements des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer et les fidéjussions, l'exercice fiscal se soldait comme suit:

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Dépenses (Comptes Publics, p. 17) \$1,915,774 60 and Revenus (Comptes Publics, p. 16) 3,457,144 32.

Le déficit dans les opérations que nous venons d'indiquer était donc de près d'un million et demi, lorsque les libéraux ont tombés du pouvoir.

Lorsque ces messieurs avaient le pouvoir en 1887, le gouvernement Ross, conservateur, leur avait laissé un budget presque en équilibre, à quelque \$10,000 près. Ce gouvernement avait aussi laissé les dépenses au chiffre modéré de \$3,032,771-45 (Voir Comptes-Publics de 1886, p. 9.)

Au bout de cinq ans, les libéraux avaient grossi la dépense du chiffre éduyant de plus d'un million et demi.

Au lieu du déficit énorme de \$1,458,630 laissé par les libéraux, les conservateurs ont rétabli l'équilibre entre les dépenses et les revenus et réalisé même un surplus. Les chiffres du dernier exercice terminé le 30 juin 1896 en font foi. Les voici:

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Revenu (Comptes Publics 1896, p. 14) \$4,327,910 55 and Dépenses (Comptes Publics 1896, p. 15) 4,099,707 00.

Surplus \$ 228,203 55

A ce point de vue des surplus et des déficits, la comparaison entre les deux régimes est écrasante pour nos adversaires.

Régime Libéral 1887-88

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Dépenses (Comptes Publics 1888, p. 13) \$1,054,467 and Revenu (Comptes Publics 1888, p. 12) 3,798,248.

Déficit \$ 256,219

Régime Conservateur 1889-90

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Dépenses (Comptes Publics 1890, p. 15) \$4,700,266 and Revenu (Comptes Publics 1890, p. 14) 3,570,319.

Déficit \$1,129,937

Dépenses (Comptes Publics 1891, p. 17) \$4,915,774 and Revenu (Comptes Publics 1891, p. 16) 3,457,144.

Déficit \$1,458,630

Ces déficits accumulés nous donnent ce total: 1887-88 \$ 256,219; 1888-89 235,248; 1889-90 1,129,937; 1890-91 1,458,630; \$3,080,034.

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Dépenses (Comptes Publics 1895, p. 11) 4,195,727 and Surplus 1895-96 \$ 126,301.

Revenu (Comptes Publics 1896, p. 12) \$4,327,910 and Dépenses (Comptes Publics 1896, p. 13) 4,099,707.

Surplus \$ 228,204

Récapitulation: Surplus 1892-93 \$201,248; 1894-95 126,301; 1895-96 228,204.

Déficit 1893-94 \$7,413

Ce qui laissent un surplus de \$348,340 pour les quatre ans.

Sans doute, ces surplus ont été immédiatement absorbés par les remboursements des dépôts de garantie des coupables de chemins de fer, que nous avons vu faire à même les revenus, durant les exercices 1892-93, 1893-94 et 1894-95.

En incluant ces remboursements—imputables au capital—dans les dépenses, ces exercices se soldent par un découvert. Mais, en se incluant aussi dans les dépenses des exercices financiers sous le régime libéral, on augmenterait les déficits de nos adversaires de \$250,000 environ par année.

Nous faisons cette observation pour mettre nos amis en garde contre l'objection que nos adversaires leur feraient parfois. En effet, les trésoriers conservateurs, en adoptant pour base une autre classification, ont fait voir que, depuis 1887, nos budgets sont constamment en découvert. Ils incluent dans le chiffre de la dépense les remboursements des dépôts de garantie. Mais ce que nous avons voulu établir, c'est que, sans ces remboursements, les budgets conservateurs se sont soldés par des surplus, tandis que même sans ces remboursements, les budgets libéraux se sont encore soldés par des déficits énormes.

Les dépenses des deux régimes

Pour arriver à rétablir l'équilibre dans le budget les conservateurs ont été obligés de diminuer les dépenses, et ils l'ont fait courageusement.

Nous allons le prouver en ouvrant les Comptes Publics de 1896, dernière année du gouvernement conservateur, et les Comptes Publics de 1891, dernière année fiscale entièrement contrôlée par les libéraux.

Voici la comparaison éloquentes que nous fournissons ces documents pour les différents chapitres du service public:

Législation 1890-91, (C. P., p. 5) \$281,078 74; 1895-96, (C. P., p. 5) 195,519 27.

Diminution \$85,559 47

Gouvernement Civil 1890-91, (C. P., p. 5) \$269,669 07; 1895-96, (C. P., p. 5) 253,101 69.

Diminution \$16,567 38

Administration de la Justice 1890-91, (C. P., p. 4) \$572,096 15; 1895-96, (C. P., p. 4) 565,514 28.

Diminution \$6,581 87

Arts et Métiers Institutions Littéraires et Scientifiques, etc. 1890-91, (C. P., p. 9) \$402,100 34; 1895-96, (C. P., p. 9) 352,539 76.

Diminution \$49,560 58

Travaux Publics 1890-91, (C. P., p. 11) \$139,612 83; 1895-96, (C. P., p. 11) 97,544 64.

Diminution \$42,068 19

Services Divers 1890-91, (C. P., p. 15) \$490,048 41; 1895-96, (C. P., p. 15) 433,999 69.

Diminution \$56,048 72

Dépenses Spéciales et Travaux Publics Extraordinaires 1890-91, (C. P., p. 17) \$820,254 15; 1895-96, (C. P., p. 17) 58,485 34.

Diminution \$761,768 81

Récapitulons toutes ces diminutions de dépenses: \$1,092,382 02

Par contre dans trois services il y a eu augmentation: Service de la dette \$225,923 66; Agriculture 41,185 20; Institutions de charité, asiles, etc. 9,265 59.

Quant au service de la dette, les conservateurs ne sont pas responsables de l'augmentation. Pour l'agriculture, ils se font gloire d'avoir été larges; et dans le chapitre des asiles, etc., l'augmentation est incontestable.

Normandin et Albanel

Depuis quelques années, les choses sont bien changées dans les deux beaux cantons Normandin et Albanel et les fondateurs de ces deux belles colonies se réjouissent du courant qui porte vers elle tous les gens disposant d'un petit capital et désireux d'établir sur des terres d'avenir où quelques défrichements sont faits.

Des centaines de colons arrivent chaque année au lac St-Jean venant de toutes les parties du pays et même des Etats-Unis; c'est surtout vers Normandin, Albanel et Mistassini que se dirigent la plupart de ces nouveaux arrivés.

En 1895, le nombre de familles résidant à Normandin n'était que de 70 formant 390 âmes. Aujourd'hui, c'est à dire après deux ans, il y a 105 familles donnant une population de 561 âmes, soit 15 familles et 171 âmes d'augmentation en 2 ans.

Normandin a aujourd'hui un curé résident et c'est là un grand pas de l'avant. Le Rév. M. Delyme Tremblay est un des prêtres les plus dévoués que l'on puisse rencontrer et il profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour encourager sa petite colonie.

Un progrès énorme pour Normandin et les résultats ne tardent pas à s'en faire sentir, c'est la construction du beau pont Taillon, sur la rivière Ashapanouchouan, de la généralité du gouvernement local et surtout au travail ardu et persévérant de M. Jos. Girard, M. P. C. Ce pont traverse une rivière de neuf arpents de largeur c'est-à-dire qu'il est presque aussi large que la rivière Saguenay, en face du bassin.

Autrefois, cette rivière était un véritable barrage qui arrêtait le progrès de la colonisation dans le haut du lac St-Jean.

Aujourd'hui les colons laissent les chars à Roberval ou les bateaux à St-Félicien et se rendent à Normandin et Albanel, distance de 15 milles, par de très beaux chemins, sans descendre de voiture.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Après quelques remarques sur le glorieux règne sa majesté, Sir Chs. Tupper passe à la question des écoles.

En règlement fait par le gouvernement, dit-il, n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation sont limités par la constitution à certains particuliers.

Parlement fédéral

Chambre des Communes Ottawa 26 mars 1897.

La séance commence à 3 1/2, presque toutes les députés sont à leurs sièges et un public élégant remplit les tribunes.

En se levant pour proposer l'adresse, M. Russell reçoit les applaudissements d'usage. La session devra être courte, dit-il, parce que tous les partis sont d'accord sur la plupart des mesures annoncées dans le discours du trône. D'ailleurs le pays est fatigué de l'agitation politique et espère qu'il y sera mis fin pour le présent (appl. frénétiques aux bancs de l'opposition).

Le député de Halifax fait ensuite un long éloge de l'hon. M. Laurier qui d'après lui est l'homme de génie qui apportera la paix et la concorde à notre pays, nos divergences d'opinion ne portent que sur les questions de détails.

La seule mesure qui pourra provoquer des discussions est celle du tarif. La protection a été introduite en ce pays sans prétexte qu'elle était mal nécessaire puisque le besoin de revenu nous forçait de prélever des impôts.

Mais bientôt le parti conservateur a représenté ce mal nécessaire comme un grand bienfait. Le parti libéral, au contraire, croit ou du moins le croit qu'on ne saurait laisser trop de liberté au commerce. Ce sont là des divergences d'opinion essentielles. Mais ce pays a des obligations à remplir et pour cela il lui faut un revenu considérable et il n'y a aucun moyen de l'augmenter, si ce n'est par l'impôt direct sans qu'il entraîne au moins une protection indirecte.

Le gouvernement s'efforcera de se rapprocher du système anglais de liberté de commerce. Ce système, dans les circonstances actuelles nous ne pouvons entrer que graduellement dans la bonne voie. (Applaudissements et rires aux bancs conservateurs.)

Les journaux ont discuté les effets du tarif américain sur notre législation fiscale. C'est mon hon. collègue, le vicomte de la Roche, qui a fait ses lois pour lui-même et non pour l'étranger. (Applaudissements de l'opposition.)

Notre tarif doit être une mesure de confiance en nous-mêmes tout en ayant égard à nos relations avec la Grande Bretagne. Appl. de l'opposition.

La proposition du gouvernement de conduire l'intercolonial à Montréal devra être étudiée avec soin et des mesures devront être prises pour donner à Halifax sa juste part du trafic de ce chemin et du commerce cadacien.

L'orateur dit que, comme M. Foster l'a dans un moment de faiblesse été partisan de la prohibition; mais c'est là une mesure extrêmement importante et les apôtres de la prohibition feront bien d'étudier avec soin le rapport très documenté de la commission nommée à ce sujet par le précédent gouvernement. Toute la mesure de confiance dans le vote des mesures requises pour contrôler l'usage des boissons et diminuer les maux qui en résultent.

M. Russell passe ensuite au paragraphe du discours du trône qui rappelle le jubilé de Sa Majesté, et il Pan des événements les plus remarquables qu'il trouve dans l'histoire de notre pays depuis que Sa Majesté est montée sur le trône est la fin des divisions religieuses éternelles en ce pays.

La race française est unie aux races de langue anglaise pour former la nation canadienne et elle vient de donner des preuves éclatantes de sa constance, de son courage, de son patriotisme et de son amour de la véritable liberté.

Elle a fait disparaître les derniers restes de préjugés que les autres races de ce pays entretenaient à son égard.

M. ETHIER seconda l'adresse. Après avoir dit que la mission que son chef lui a confiée honore le comté de Montserrat, l'orateur expose l'harmonie de toutes les races en ce pays pour célébrer le 50ème anniversaire du règne de la Reine Victoria. Ces soixante ans ont été féconds en glorieux événements dont le Canada a ressenti les bienfaits.

Il passe ensuite à la question des écoles qu'il va discuter, et il, en dépit qu'il n'écoute que les diables d'une conscience.

Depuis six ans, le pays a été déchiré par des dissensions nationales et religieuses et par des haines.

Le gouvernement Laurier est arrivé au pouvoir et en moins de six mois il a plus fait par la concorde, la con-

struction et le bon vouloir que ses adversaires n'avaient fait par leurs appels aux passions. Bonaventuro et Wright viennent de signifier l'approbation que la province de Québec a faite à la politique du gouvernement.

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

SIR CHARLES TUPPER reçoit une ovation de la part des conservateurs en se levant pour répondre. Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

Il félicite les auteurs, prometteurs dont le succès, il dit, donnera à l'agriculture, à l'industrie et au commerce l'élan essentiel à leur progrès, des voies de communication ces et moins dispendieuses (appl. du côté du gov.)

ce, à Londres, un avocat universellement respecté pour choisir comme leur représentant un jeune homme qui n'a pas encore fait sa marque.

M. Russell peut être utile au gouvernement auprès du Vatican; mais ce n'est pas sa seule excuse à ce changement de rôle. M. Laurier a fait que M. Laurier n'a pas tenu honnêtement sa politique à l'élection de Québec. Dans Bonaventuro et Wright les élections ont été précipitées et Champlain laissé sans député.

Dans Bonaventuro les libéraux ont eu recours à des moyens méprisables. Sans l'autorisation du Parlement on a ouvert le chemin de la Baie des Chaleurs et promis de le continuer. On a menacé d'enlever aux pêcheurs leurs droits de pêche s'ils ne venaient pour Guitté. Celui-ci lança deux circulaires, l'une aux protestants demandant leur appui contre les catholiques. L'autre aux catholiques demandant leur appui sous prétexte que les conservateurs n'avaient pas répondu aux demandes des évêques.

Dans Wright M. Devlin étant trop honorable pour revenir dans cette chambre et répudier ses professions de foi, il a résigné son mandat moyennant considération et M. Laurier a ordonné une élection sans que les électeurs fussent préparés, et on se sert du trésor public pour influencer les électeurs en les payant pour un travail qu'ils ne faisaient pas. Les mêmes méthodes furent employées dans South Brant et Chaleurs.

En terminant, sir Charles Tupper démontre que non seulement les libéraux répudient les engagements qu'ils avaient pris sur la politique sociale; mais se contredisent entre eux.

Ainsi M. Laurier se prononce pour l'abolition des droits sur le charbon et Fielding pour le maintien de ces droits. C'est en trompant et égarant ainsi l'électorat que les libéraux arrivent au pouvoir et s'y maintiennent. Long appl.

M. LAURIER en se levant est applaudi par ses amis et il prend la parole en réponse. Il félicite les orateurs précédents; puis il passe aux accusations portées par sir Chs Tupper.

Le gouvernement n'a pas fait une seule destitution sans cause; chaque fois l'on a fait une enquête équitable et on a été satisfait. Le gov. ne continuera à suivre cette pratique sans injustice, mais sans merci pour les employés infidèles.

Le gouvernement remplit les promesses qu'il a faites dans l'opposition. Ainsi il abroge la loi du cens électoral, loi injuste et inutile. M. Laurier nie qu'il ait dit dans le pays sur l'intention de réformer le tarif.

Sur ces sujets, ce n'est pas le tarif qui diminuera les charges qui pèsent sur le public; mais sans nuire aux intérêts existants.

Il est également faux que le gouvernement ait demandé à la dernière session trois millions de plus qu'aucun autre gouvernement dans son histoire. La vérité est que le gouvernement a pris les estimations proposées par les conservateurs, et il remplira les promesses d'économies qu'il a faites. Il a aussi rempli ses promesses de faire toutes les élections locales le même jour. S'il a retardé celle de Champlain, c'est par suite d'une partie de la population était dans les bois. La question des écoles, il dit que le 23 juin, la question est entrée dans une nouvelle phase, et que le peuple a déclaré qu'il valait mieux un arrangement à l'amiable que la coercition et le gouvernement s'est conformé à ce verdict populaire.

M. LAURIER ne se propose pas de discuter si le règlement rend les anciens droits, ou en crée de nouveaux; mais je sais qu'il donne aux catholiques le droit d'enseigner leur religion dans les écoles. La preuve que la population l'approuve, a été donnée dans toutes les élections depuis que le règlement a été passé.

Je sais bien, dit M. Laurier, que ce règlement ne satisfait pas certains dignitaires ecclésiastiques; mais à mesure que la vérité se fera jour, que la question sera mieux comprise, cette opposition disparaîtra, si nous ne pouvons régler les difficultés qui surviennent que par des concessions mutuelles et du bon vouloir réciproque.

Sans doute, le règlement ne donne pas autant que j'aurais désiré; mais ayant six ans d'agitation, les passions ayant été vivement excitées, le gouvernement ne pouvait pas obtenir plus de Manitoba ne pouvait pas céder plus.

M. Laurier prend ensuite la défense de Guitté. S'il est un homme qui occupe aujourd'hui une libre position, c'est bien lui, car il a maintenu les droits civils de ses citoyens.

Il a promis de tâcher d'obtenir plus pour la minorité. Et lui qui se proclame le champion des travailleurs à faire annuler les lois de Manitoba; mais personne n'a celui d'user de coercition envers la province. En terminant il exprime l'espoir que l'année jubilaire sera marquée par la paix et la concorde entre toutes les races habitant ce pays.

L'HON. M. FOSTER prend ensuite la parole. Il blâme sévèrement Fielding qui a déclaré à Montréal que les droits sur le charbon seront maintenus, bien qu'il ait refusé de faire connaître un seul autre article de son tarif qui devait être maintenu.

Cet étrange favoritisme a pour but d'influencer les élections provinciales de la Nouvelle Ecosse, que le premier ministre Murray fait uniquement sur les questions fédérales.

L'hon. M. Foster reproche au gouvernement d'avoir laissé le pays dans l'incertitude au sujet du tarif et organisé tout un système de dissensions. Passant à la question des écoles, il dit que les conservateurs ne peuvent pas permettre aux libéraux de fausser l'histoire.

Aussi, la seule accusation contre celle est d'avoir lancé deux circulaires contradictoires. M. Laurier vante la bravoure de Guitté qui a refusé de signer la déclaration demandée par son évêque. C'est un héros, dit-il. Ces paroles ont dû paraître dures à M. Fitzpatrick qui a signé l'engagement, lui, et promis de résigner si une loi réparatrice n'était proposée par M. Laurier. Il a fait un engagement qu'il n'a pas tenu; mais il n'a pas tenu sa parole.

Devlin aussi avait promis et n'a pas cru compatible avec sa dignité de venir devant la chambre et approuver le règlement qui ne rend pas justice à la minorité.

Pour s'excuser M. Fitzpatrick dit que le règlement n'est que le premier pas dans la restitution des droits des catholiques, que telle est l'avis de M. Laurier.

Or, le discours du trône déclare que le règlement final de Greenway dit la même chose. C'est encore une duplicité libérale au moyen de laquelle M. Laurier a obtenu le vote catholique en créant l'impression qu'il rétablissait les écoles séparées. Car la minorité n'a obtenu que le seullement un jour d'enseignement religieux; mais des écoles qui lui fussent propres.

Au lieu de cela, M. Laurier a ignoré la minorité et fait un règlement pour

MUNYON!

Nous avons un assortiment complet de REMÈDES MUNYON que nous offrons aux prix suivants:

Grandeur de 25 cts pour 18 cts
Grandeur de 50 cts pour 36 cts
Grandeur de \$1.00 pour 72 cts

Et encore une réduction sur ces prix pour les achats d'un quart de douzaine et plus.

Pharmacie de la CROIX ROUGE

COIN DES RUES ST-JEAN ET DU PALAIS
10 mars 1897.

satisfaire ses intérêts politiques et ceux de Greenway. C'est par de semblables tactiques que le parti libéral a détruit la paix et l'harmonie.

L'hon. M. Cartwright propose l'ajournement à 11 hrs. La séance est levée.

Notes politiques

</

ŒUVRES COMPLETES

R. P. LACORDAIRE
10 VOLUMES, 12-12 - 75 centes

Œuvres de Mgr Bongaud
Histoire de St Vincent de Paul, 2v. 1.75

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00
Le doute et ses victimes, 1.20

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

La mission du délégué papal au Canada

Ce qu'en dit un correspondant de la "Presse"

"Les libéraux sont sous une très fausse impression, croyons-nous, par rapport à la mission du délégué apostolique, Mgr Merry del Val, qu'on dit en route pour le Canada."

Opinion d'un correspondant de la "Presse"
Le public canadien n'avait encore entendu parler de l'abbé, Mgr del Val, envoyé au Canada sur les instances de M. Laurier, que par l'entremise de la presse libérale qui ne dissimulait pas son mécontentement d'avoir remporté cette victoire.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

La famille de M. F. X. Tremblay

De retour du Brésil

M. F. X. Tremblay, de la Petite-Rivière, un des émigrants du Brésil, arrivé à Québec avec quelques-uns de ses enfants il y a deux semaines, de son long et dangereux voyage au Brésil, est venu au bureau de l'Évêché, rue St-Jacques, pour remercier M. L. J. Demers, qui lui avait conseillé de ne pas entreprendre ce périlleux voyage avec sa famille, composée de huit filles, sur un sol aussi inhospitalier. Il lui a exprimé son profond regret de ne pas avoir écouté ses conseils qui lui auraient épargné les souffrances que sa famille et lui ont endurées. Sa femme et ses deux enfants, dont une fille de 1 an, ne sont arrivés que mercredi dernier en compagnie de quelques autres émigrants canadiens. M. Tremblay avait été obligé de laisser sa femme malade à l'hôpital de la Quarantaine à Rio de Janeiro. La plus jeune de ses filles a été obligée de rester dans le climat, nous causant des douleurs intolérables. Et que dire de la mauvaise nourriture et des mauvais traitements, vous en connaissez assez sur ce sujet déjà.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

UN HOMME COUCHE SUR LA VOIE

Il est mis en charge par un convoi

Un homme du nom d'Alexandre Jacques s'est fait tuer par les chars sur la voie du Grand-Tronc, à environ un demi mille des limites de Sherbrooke, mercredi dernier. Un jeune Morel, qui se rendait à Brompton en voiture, aperçut un homme couché sur la voie, dont la tête reposait sur les rails, et entendit en même temps venir un train. Ne pouvant quitter son cheval qui donnait des signes d'épouvante entendant le bruit des chars, Morel cria à plusieurs reprises à l'homme de se lever mais il ne bougea pas. Le train passa, une locomotive et un fourgon, et l'homme disparut. Trois heures plus tard, venant de Brompton, un train de marchandises descendit sur la voie du chemin de fer et ne trouva rien qu'un cadavre mutilé. Une heure auparavant environ, l'infatigable victime de cette accident, étant à Sherbrooke près du bureau du poste, s'était adressé à M. Théodore Pelletier pour lui demander le plus court chemin pour Windsor Mills, disant qu'il arrivait à pied de St-Hyacinthe et était à la recherche l'ouvrage.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

Pruneau & Kirouac
46, RUE LA FABRIQUE

A LOUER
Logement, 201, rue Fleurie, 1er étage

Témoignages de Grande Valeur
Québec, 21 Novembre 1893.

Œuvres de Mgr Baunard
Le général de Sosis, 1.00

Œuvres de l'abbé Larfeuille
Le quart d'heure pour Dieu, 2 vols 1.75

Ouvrages de l'abbé Jouve
Le missionnaire de la campagne, 4 vols 3.50

LE COURRIER DU CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

Publié à DEUX EDITIONS par Jour

Contenant des reproductions de France, les dernières dépêches du pays et de l'étranger, les dernières nouvelles de la ville et de la campagne. Défend avec énergie les grands principes sociaux et religieux. Très influent au point de vue Politique, Industriel et Littéraire.

NOUVELLE ADRESSE

No. 30, rue de la Fabrique

QUÉBEC

Le Courrier du Canada est le Journal

Politique et à Nouvelles par Excellence

Le "Courrier du Canada" n'a pas de rival pour la variété et la quantité de nouvelles et de matières intéressantes qu'il publie.

LES FEUILLETONS

du "Courrier du Canada" qui sont toujours de

La Plus Haute Moralité

tout choisis à grand frais parmi les œuvres des

MEILLEURS ROMANCIERS.

Le "Courrier du Canada" est reçu et lu tout particulièrement dans les classes aisées; par ce fait il constitue

Un Médium de Publicité de Premier Ordre

pour la vente d'articles de valeur.

Journal des Campagnes

HEBDOMADAIRE

Journal des Campagnes

HEBDOMADAIRE

SEIZE PAGES PAR NUMERO

Le Journal des Canadiens-Français aux Etats-Unis et des Cultivateurs, Marchands et autres, résidents à la campagne au Canada.

Contient un résumé fidèle de toutes les matières et nouvelles les plus intéressantes qui paraissent dans LE COURRIER DU CANADA quotidien, ainsi que des articles sur l'Agriculture et la Politique, écrits spécialement pour cette édition.

Les Feuilletons du COURRIER sont reproduits dans le JOURNAL DES CAMPAGNES.

Abonnez-vous

.... Et Faites Abonner vos Amis

ON DEMANDE DES AGENTS

25 pour cent de commission sur chaque liste de nouveaux abonnés payés d'avance

PRIX DE L'ABONNEMENT

Le Courrier du Canada

Le Journal des Campagnes

QUOTIDIEN

Publié tous les Jours

\$3.00 par année

\$1.00 par année

\$1.00 pour 4 mois

PAYABLE D'AVANCE

Envoyez l'argent par lettre enregistrée ou par mandat de poste, et adressez toutes communications comme suit :

L'administration du COURRIER,

80, rue de la Fabrique, Québec.

REDACTION :

Administration No. 800

Redaction No. 200

32, rue de la Fabrique

TELEPHONE :

Administration No. 800

Redaction No. 200

32, rue de la Fabrique

TELEPHONE :

Administration No. 800

Redaction No. 200

32, rue de la Fabrique

TELEPHONE :

Administration No. 800

Redaction No. 200

32, rue de la Fabrique

TELEPHONE :

Administration No. 800

LA TAXE

Le 5 mars 1890, M. Tarte écrivait : "La politique du gouvernement Mercier conduira très vite à la ruine. Avec le régime de prodigalité qui prévaut depuis trois ans, le gouvernement n'aura bientôt plus d'autres ressources que celles de TAXER LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE pour sortir des embarras financiers qu'il crée avec un arc-boutant coupable."

Et le 15 juin : "Si le peuple veut être plumé davantage et s'il veut voir augmenter le taux de LA TAXE DIRECTE QUI EST DÉJÀ RECONNUE COMME INEVITABLE, il n'a qu'à laisser le pouvoir entre les mains des gaspillards et des violeurs de la constitution."

La "Patrie", organe du même M. Tarte, demande aux citoyens et contribuables de payer ceux qui ont coté au pays, de 1892 à 1897 la somme de \$2,094,885,32 en taxes.

C'est demander avec M. Tarte de condamner le régime libéral qui a rendu cette taxe inévitable.

Les taxes, nous dit M. Tarte, ce sont les libéraux qui ont forcé leurs successeurs à taxer pour combler le gouffre qu'ils avaient creusé.

M. Tarte a renié toutes ses convictions, mais le peuple n'a pas renié les siennes, et il continuera de crier, comme en 1892 :

A bas ceux qui voudraient nous ramener à ce régime de gaspillage, d'extravagance, de honte et d'injustice, qui nous a valu la taxe.

A bas les libéraux !

Au club Cartier-Macdonald

Grande réunion

600 PERSONNES PRÉSENTES

Magnifiques discours

Nous avons eu hier soir au club Cartier-Macdonald, la preuve que le parti conservateur dans Québec est plus vivace que jamais. Malgré les retraites que se précipitent à St-Jean-Baptiste et qui retiennent une foule de citoyens, au moins 600 personnes encombraient la salle du club et l'enthousiasme n'a cessé de régner du commencement à la fin.

L'arrivée des ministres a été saluée par des vivats chaleureux.

Les honorables MM. Pelletier et Charpentier étaient accompagnés par l'hon. V. W. Larue, président du Conseil législatif M. Carbray, M. P. P. J. A. Dionne, candidat conservateur à Fiset, M. Chassé, candidat conservateur à Matane, et M. Verret, avocat.

L'hon. M. Pelletier a parlé le premier, démontrant les bienfaits de la politique conservatrice et demandant à tous les conservateurs de s'unir pour assurer au parti conservateur une victoire aussi éclatante que celle du mois de mars 1892.

L'hon. M. Charpentier a parlé ensuite, épliquant les transactions que les libéraux appellent des scandales et montrant partout la main de la clique à l'origine de ces transactions que les conservateurs ont eu à régulariser afin que la province ne perdît pas complètement ce qu'elle avait déjà payé.

L'hon. M. Larue a fait un discours plein de verve qui a eu le plus grand succès. MM. Carbray, Dionne et Chassé ont suivi. Leurs discours ont été fort goûtés par le public qui a applaudi à outrance.

Bref cette réunion a eu un succès inouï dans un centre libéral comme Québec, et elle augure bien pour le résultat final.

Trudel vs. Tarte

On lit dans le Tribunaux :

Des électeurs de Champlain doivent être passablement abrutis en voyant M. le Dr Ferdinand Trudel marcher à la bataille, sous le drapeau de la tradition religieuse et nationale, dans des bras de bras, sous avec Maître Jos. Israël Tarte. Ils ont encore dans l'oreille l'écho de la superbe profession de foi faite par M. Trudel en 1886, et de ses violentes dénominations du misérable palinodiste dont le nom passera à l'histoire avec l'inflamman souvenir de sa trahison de la minorité manitoïbine.

Nous allons citer aujourd'hui pour le bénéfice de ceux qui sont trop jeunes pour avoir eu connaissance des flagellations infligées à M. Tarte par le Dr Trudel, et pour ceux dont la mémoire pourrait faire défaut, une lettre fort intéressante écrite en 1886 et publiée par l'Éclaireur et la Vérité.

Elle est réellement superbe, cette lettre. Lisez plutôt :

M. le Directeur de l'Éclaireur, Je ne veux pas m'abaisser à répondre aux mensonges éhontés de M. Israël Tarte. Cet homme-là, depuis longtemps, ne mérite que le mépris des honnêtes gens. Celui qui a l'honneur de subir ses insultes ne peut qu'y gagner dans l'estime du public.

Cette intéressante gironette, notoire à bien des titres, notamment sous le nom de "Journal des Évéques" reproduit par son "nouvel" ami le "Journal des Trois-Rivières", est le journal des Trois-Rivières, et non le journal de M. Tarte.

Si "l'Éclaireur" n'a qu'un mot à lui dire : Si "l'Éclaireur" est capable d'obtenir de cet éminent prêtre un ordre ordinaire, un certificat d'honneur ou même d'honnêteté publique, je consentirai à m'occuper de lui.

Bien à vous, FERDINAND TRUDEL.

Et dire que c'est sous la direction de cet éhonté menteur, qui ne mérite que le mépris des honnêtes gens, dont les insinuations sont un titre d'honneur, que c'est sous la direction de cet inséparable d'évéques que M. Trudel bataille aujourd'hui pour la plus grande gloire du règlement scolaire, continuant par l'épiscopat !

TROP D'AUDACE

Le peuple se souvient

Nous trouvons dans un article du Clairon les lignes audacieuses qui suivent :

Paie, Baptiste, pour engraisser les maîtres. Travaille pour les faire vivre dans l'opulence, pour que les taxes et leurs annes créent de grasse dans leur peau. Paie, tant que tu auras de l'argent. Quand tu seras trop pauvre, on vendra tes meubles, ta terre et tu pourras t'en aller gagner ta vie aux États-Unis ou au Brésil.

Il faut plus que de l'audace pour écrire cela, il faut être imprudent.

Les petits cliquards qui pondent dans le Clairon sont bien imprudents en effet de parler d'opulence, de taxes et de grasse.

Car en lisant cela le peuple se rappellera immédiatement les noms de ceux qui ont été entretenus avec l'argent que le Pa cad extorquait aux entrepreneurs, aux employés publics et à tous ceux qui avaient affaire au gouvernement.

Il se rappellera le château de Tourouvre, la maison aux tourelles dorées, bâtie en partie avec l'argent du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Il se rappellera les banquettes de \$500 données par des gens qui avant leur arrivée au pouvoir, crevaient de faim.

Il se rappellera les voyages à Paris qui nous ont coûté \$20,000 pour faire boire du vin à MM. Mercier, Sinieln et Bernachez.

Il se rappellera les voyages en convois spéciaux des députés qui n'avaient pas le sou avant leur arrivée au pouvoir.

Et en se rappelant tous ces faits le peuple se dira que tous vos scrupules ne sont inspirés que par votre désir de vous engraisser encore une fois à ses dépens.

Allez donc vous cacher, petits requins.

L'EXTENSION DE L'INTERCOLONIAL ET LE PONT

Nous lisons dans le Soleil d'ici :

Nous avons eu occasion de causer avec un membre de la compagnie du pont de Québec, au sujet de ce paragraphe du discours du trône relatif au prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal.

Il nous a dit que loin de nuire à l'entreprise de cette compagnie, cette déclaration officielle du gouvernement était plutôt de nature à en stimuler les promoteurs.

En effet, ce nouveau chemin de fer, amené sur la rive opposée, sera un facteur de plus concourant à la solution du problème. Et cette concession faite à de justes réclamations ne peut manquer d'être d'un bon exemple et d'un grand appoint, pour le succès de celles de tous les intéressés au pont de Québec.

Le ton de ces remarques n'a pas l'air bien rassurant pour l'entreprise du pont de Québec. De fait, s'il y a quelqu'un qui pense que l'extension de l'Intercolonial favorisera le projet du pont il y a en des milliers d'autres qui croient le contraire et qui ne se gênent pas pour le dire.

LA PRESSE

Entretenu par les rouges

Voilà comment les rouges savent soutenir la "bonne" presse.

Rien que pour la publication des permis de vente aux hôteliers, ils ont payé en 1891 :

- Sept. 19—Herald... \$ 400 00
22—L'Hocheleg... 400 00
22—Le Sud... 400 00
23—Le Patriote... 400 00
23—La Patrie... 400 00
23—La Patrie... 400 00
25—Trade Bulletin... 500 00
26—Trait d'Union... 400 00
26—Shareholder... 350 00
28—Le National... 400 00
28—Moniteur du Commerce... 400 00
30—Canada Revue... 400 00
30—ECHO Printing Co... 400 00
30—Journal of Commerce... 350 00
30—Trade Review... 325 00
30—Petit Figaro... 300 00
30—Dominion Grocer... 300 00

\$6,352.50, soit une partie à des milliers de choux, payées en un an, sans utilité, sans nécessité !

Il n'y avait aucune nécessité de faire cette dépense, en effet, puisque tous ces renseignements pouvaient être obtenus très facilement à l'Hôtel de ville. Mais il fallait se faire chanter des bouanges et l'on payait cela avec l'argent public.

Si le gouvernement Mercier avait économisé, s'il avait réduit le nombre des fonctionnaires, s'il avait rogné les dépenses des divers ministères, s'il avait évité les scandales Vallières, Langlais, Langelier, Table Rock, Baie des Chaleurs et bien d'autres, il n'aurait pas augmenté la dette de \$13,000,000 de 1887 à 1891.

Pacaud a gobé d'un seul coup \$100,000 à la province de Québec, et il n'en a pas encore rendu un sou bien que condamné à le faire.

L'entretien de toute la "clique" Mercier, a coûté douze millions en quatre ans, un quart de million par mois.

Il ne faudra pas ouvrir de nouveau la porte à de pareilles orgies par le vote du 11 mai.

La "Patrie" sait-elle que M. Carrier, candidat rouge à Terrebonne, M. Robitoux, candidat rouge à Châteauguay, M. Lalonde, candidat rouge à Vaudreuil, etc., etc., font partie de la "clique" ignominieusement chassée du pouvoir à Québec, par le vote du 8 mars 1892, et dans le temps, au même district par la "Patrie" ?

FALLITE

M. John O'Donnell, natroiland, dans la cote du Palais, a fait faillite de ses biens à la demande de MM. Roy & Cie.

Son Honneur le maire Parent agit comme procureur.

M. Odias Jobin a été nommé gardien provisoire. L'assemblée des créanciers aura lieu le 2 avril prochain.

Bulletin politique

LE DISTRICT DE QUEBEC

Le correspondant de la Presse fournit à ce journal les informations suivantes sur la campagne électorale dans le district de Québec :

Si l'organisation conservatrice dans le district de Montréal semble parfaite, il ne faut pas supposer que les amis du gouvernement Flynn se laissent dévaucher et négligent les comités du district de Québec. L'un des politiciens les plus en vue, arrivant de cette partie de la province, qu'il a parcouru depuis Gaspé jusqu'aux Trois-Rivières, rapporte qu'il est à peu près certain que M. C. Marsil ne sauvera pas son dépôt dans Gaspé. Bonaventure est douteux. M. Girard sera réélu au lac St-Jean, et il en sera de même pour M. Petit, à Chicoutimi. Dans Charlevoix le gouvernement a un candidat très puissant dans la personne de M. D'Amour.

Dans Lévis, on ne sait pas encore si M. Baker concentrera à se porter de nouveau candidat.

A Plétreu aucune des deux parties n'a de candidat. En tout cas, ce comté sera, comme toujours, douteux et aucun des deux partis ne peut à l'avance réclamer une victoire certaine.

Québec-Centre et Québec-Ouest paraissent toujours solides pour le gouvernement Flynn.

M. Tanguay aura beaucoup de difficultés à se faire réélire dans Bellechasse, si même il y réussit, car ses amis craignent une déroute.

Quant à Fiset, il semble certain que M. Dechêne sera battu. On sait qu'il a été élu que par six voix aux dernières élections.

Bref, les comités du district de Québec donneront très probablement une bonne majorité à M. Flynn.

SHEFFORD

Waterloo, Qué., 26.—La convention constitutive du comté de Shefford a eu lieu hier et a choisi à l'unanimité M. A. L. Savaria, ex-M. P. M. Savaria a été élu. Dans son discours, M. Savaria a déclaré que c'était pour lui un grand sacrifice, mais il est convaincu que le verdict du 11 mai prochain, sera favorable au gouvernement conservateur. Il fut suivi par MM. L. Beaudin et Hackett, qui furent un grand succès. Une tonne de libéraux présents ont déclaré, après les explications claires, franches et honnêtes faites par les ministres, qu'ils travailleraient à maintenir M. Flynn et ses collègues au pouvoir. La victoire de M. Savaria, dans Shefford, paraît assurée.

CANDIDAT MALADE

M. François Martineau, candidat conservateur, dans la division Ste-Marie, est retenu à son domicile par la maladie. D'après l'avis de son médecin, il ne pourra sortir avant huit jours.

UNE RUMEUR

La rumeur circule un peu partout que l'hon. M. Marchand sera nommé sénateur, à la suite des élections provinciales. Lors d'une conférence qui aurait eu lieu entre M. Larue, M. F. Martineau et quelques autres chefs libéraux, à Ottawa, ces jours derniers, il aurait été résolu de pousser M. Marchand au sénat et de faire arriver M. Robitoux comme chef du parti libéral provincial.

Violente tempête

Une fillette tuée par la foudre

Une maison demolie—Collision de navires

New-York, 26.—Brouillards, pluie, orages, grêle, coups de vent, neige et éclaircies, tel est en résumé le temps qu'il a fait pendant la journée d'hier, non seulement à New-York, mais aussi dans toute la partie orientale des États-Unis.

On croit que cette tempête est peut-être causée par le récent tremblement de terre à New-York, un séisme et d'amples brouillards, bientôt suivis de pluie, s'étendant pendant la nuit sur les deux rives, la rade et le long de la côte, entraînant considérablement la navigation. Vers huit heures du matin, une collision a eu lieu dans la rivière du Nord entre le bac à vapeur "Elizabeth" et des chalands chargés de charbon et traînés par le remorqueur "Maria Hoffman". Les passagers du bac à vapeur ont été très effrayés et une femme s'est évanouie ; mais heureusement personne n'a été blessé et les dégâts matériels sont à peu près insignifiants.

Un enfant de cinq ans, Ada Johnson, a été tuée par la foudre pendant la nuit, à Milton, Long Island, dans les circonstances les plus dramatiques. Un orage très violent, quoique de courte durée, et le premier de cette année, a défilé au long Island. La petite Ada et sa mère se trouvaient dans une chambre située à l'étage le plus élevé de la maison. L'enfant jouait tranquillement avec ses joujoux devant la cheminée. Tout à coup un éclair éblouissant, immédiatement suivi d'un formidable coup de tonnerre, a illuminé et enflammé toute la chambre. La foudre était entrée par la cheminée et la pauvre enfant a été tuée sur le coup. Le feu a pris à la maison qui a été partiellement détruite. On dit que les parents de la petite Ada sont presque fous de chagrin.

Les dépêches de New-Jersey et de la Pennsylvanie signalent également de violents orages, particulièrement à Plainfield et dans les environs. Un terrible coup de vent du nord-est, accompagné de pluie et de grêle, s'est déchaîné sur Philadelphie et y a causé des dégâts considérables. Le feu de magasin de confecteurs de MM. Berg Frères, situé au coin de Front et de Daplin street, a été emporté par le vent, et les dégâts sont évalués à \$5,000.

Trophées sanglants

Envoyés au sultan du Maroc

Tanger, 26.—Un corps d'insurgés a attaqué et mis en pièces une expédition envoyée par le sultan dans le sud de la province du Maroc pour réprimer une insurrection. Les trophées du sultan ont été prises dans une embuscade ; de nouvelles troupes sont parties immédiatement et leur tour ont battu les rebelles. Quatrevingt-trois ont été envoyés au sultan comme preuves de la victoire de ses troupes.

Le tremblement de terre

Secousses terribles à la Riv. des Prairies

A St-Chrysostome de Chateauguay

Le tremblement de terre de mardi dernier, s'est fait sentir d'une façon terrifiante à la Rivière des Prairies. Qu'on en juge : Mlle Méline Bleau, institutrice à l'école du village, fut frappée d'une commotion cérébrale si violente que durant dix heures elle resta privée de connaissance. C'est le Dr Deschêta qui lui a prodigué ses soins. Mlle Bleau ne pourra reprendre ses fonctions que la semaine prochaine.

Une partie de la chaudière de la maison

de M. L. Léonard a été demolie par la secousse.

On nous écrit de St-Chrysostome, comté de Châteauguay, ce qui suit :

"Le tremblement de terre, mardi, a duré 15 secondes. Le choc a brisé la glace sur la rivière Noire et un pont en fer a été emporté. Les bouteilles du laboratoire du Dr Toupin ont dansé un cotillon sur leurs tablettes. La grange de M. Moise Brossard a été demolie et le fond de la maison a été emporté. Le village, qui était malade depuis 3 jours a été complètement guéri par la peur qu'il a eue."

Seance du Conseil de Ville

Nouvelle station de police à St-Sauveur

À huit heures hier soir le conseil en trait en séance sous la présidence de son Honneur le maire Parent. Étaient présents : Messieurs les échevins Léonard, Roy, Drolet, Paquet, Cantin, Pouliot, Bussière, M. B. Côté, Vincent, Poitras, Rancœur, Héarn, Bélanger, Ducharme, Drouin, Rochette, Dussault et P. J. Côté.

Le greffier lit une requête des résidents des quartiers St-Jacques et Montcalm demandant au conseil de bien vouloir construire une terrasse sur la cote du cap entre les rues Racine et Salaberry ; la ville bénéficierait d'une semblable construction, vu que la propriété acquerra de la valeur.

Le conseil a été communiqué d'une lettre de MM. Carrier & Laine de Lévis sur la valeur respective des pontons en fer ou en bois.

Cette communication est référée au comité de la traversée.

Lecture d'une requête de la Cie de tramways de Québec qui expose qu'elle n'a pu prendre des arrangements avec la Cie électrique ; qu'elle doit en conséquence continuer son service et même l'améliorer parce que le commerce de St-Roch en a besoin, et demande une extension de son privilège.

Référé au comité des chemins.

Lecture d'une requête des charretiers du Palais exposant que le passage des charrettes et triques sur leur force perdue leur poste et que les charrettes de transport leur poste sur Anderson ou rue St-Roch ne compensera pas la perte qu'ils font et qu'ils espèrent qu'on les indemniserait.

La soumission de M. Turcotte pour chaussures pour les hommes de police est placée devant le conseil et est acceptée.

Le règlement pour distribuer les bureaux de votations de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de 200 noms dans chaque est lu une première fois. Nous publions ce règlement dans notre numéro d'aujourd'hui.

Rapport du comité de la traversée au sujet de la soumission de \$8500 pour la construction de pontons M. l'échevin Côté demande que ce rapport soit mis sur les ordres du jour, ce qui est adopté par un vote de 19 contre 8.

Rapport du comité du feu au sujet des soumissions pour la confection d'uniformes pour les pompiers, recommandant d'accorder le contrat à M. François Simard pour la fourniture du drap et à M. Conlon pour la confection des uniformes. Mis aux ordres du jour.

Le 1699e rapport du comité des finances concernant la taxe d'eau pour un terme de cinq ans à l'Hôtel-Dieu, est alors présenté.

M. l'échevin Bélanger se levant déclare qu'il ne peut être en faveur de la demande de l'Hôtel-Dieu, et que si le conseil exempte cette institution des taxes d'eau, il devra s'il ne veut commettre d'injustice en faire autant pour toutes les autres institutions de cette ville qui se trouvent sur le même pied que l'Hôtel-Dieu.

M. l'échevin Drolet se levant propose secondé par l'échevin Héarn que ce rapport recommandant une exemption de taxes à l'Hôtel-Dieu, pour un terme de cinq ans, soit renvoyé de nouveau devant le comité pour être pris en considération.

M. l'échevin Lavery se levant sur la motion Drolet dit que chaque question doit être prise à son mérite. L'Hôtel-Dieu rend des services innumérables à la ville de Québec, et chaque citoyen doit faire son possible pour encourager cette institution. Lors des diverses constructions à ce bâtiment qui fait l'honneur de Québec, les Révérendes Dames administratrices avaient reçu la promesse qu'on leur viendrait en aide, aujourd'hui l'occasion se présentant est ce qu'on va faillir à nos promesses.

M. l'échevin Lavery fait ensuite un éloge mérité de l'Hôtel-Dieu. Il ajoute que le budget de l'Hôtel-Dieu s'est soldé l'année dernière par un déficit et qu'on se trompe grandement si l'on s'est avisé que cette institution est riche. M. Lavery rappelle qu'en 1854 lors de la construction de l'aqueduc, les Dames religieuses ont mis à la disposition de la cité tout le terrain requis pour la construction et qu'on leur a fait la promesse de leur donner l'eau. Il termine en demandant au Conseil d'accepter la demande des Dames religieuses.

M. l'échevin Roy dit qu'il a la plus haute estime et la plus grande considération pour les Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu, mais que les revenus de la ville sont si minimes qu'on ne doit perdre aucune occasion pour les augmenter.

M. l'échevin Léonard dit que la question devant le comité est très simple. Chaque ville a son hôpital et tout le monde doit contribuer à son soutien. L'Hôtel-Dieu ne fait pas de quête de porte en porte ni de bazars pour tâcher de rencontrer ses dépenses qui sont considérables et il compte sur les citoyens de Québec, et le conseil doit donner l'exemple. A l'Hôtel-Dieu tout le monde est reçu, pauvres comme riches et ceux qui y sont passés n'en font que des éloges. Il espère que le conseil se montrera généreux dans la présente circonstance.

M. l'échevin Drolet se déclare aussi bien catholique que n'importe qui, mais est d'avis qu'on créera un mauvais précédent en accordant la demande de l'Hôtel-Dieu.

M. l'échevin parle pendant quelque temps sur sa motion et termine en proposant que le rapport soit renvoyé devant le comité. Le vote étant pris, il donne le résultat suivant :

Pour la motion : Les échevins Griffin, Cook, Héarn, Drolet, Bélanger, Dussault, Roy, Paquet, Boisvert, Ducharme, Savard, 11.

Contre : Les échevins, Madden, Rancœur, Côté (St-Jean) Lavery, Poitras, Bussière, Léonard, Cantin, Rioux, Pouliot, Vincent, Côté (St-Sauveur) Tangay, Rochette, Drouin, 15.

La motion est alors déclarée perdue. Le rapport est mis ensuite au vote et adopté comme suit :

Pour : Griffin, Madden, Cook, Rochette, Rancœur, Drouin, Côté (Saint-Sauveur) Dussault, Poitras, Savard, Cantin, Rioux, Lavery, Vincent, Côté (St-Jean) Bussière, Pouliot, Tangay—18

Contre : Héarn, Drolet, Roy, Bélanger, Ducharme, Savard, Boisvert, Paquet. Le rapport est alors adopté.

Le 52e rapport du comité de police recommandant la construction d'une station à St-Sauveur, est adopté à l'unanimité.

Sur motion de l'échevin Norris, le rapport du comité des chemins, concernant la demande MM. Boswell & Froles pour poser des tuyaux dans certaines rues, est renvoyé devant le comité des chemins.

M. l'échevin Côté de St-Jean, appuyé par M. Pouliot propose alors que le rapport du comité de la traversée mis sur les ordres du jour au commencement de la séance soit renvoyé devant le comité. Le vote étant pris sur cette motion donne le résultat suivant :

Pour : MM. les échevins Rochette, Savard, Ducharme, Bélanger, Dussault, Roy, Drouin, Côté (St-Sauveur), Poitras, Boisvert, Paquet, Norris, Bussière, Rioux, Côté (St-Jean), Lavery, Vincent, Pouliot et Tangay,—19.

Contre : Griffin, Madden, Cook, Héarn, Drolet, Rancœur et Cantin,—7. La motion est adoptée.

Il fut ensuite proposé par l'échevin Tangay appuyé par l'échevin Madden que l'échevin Norris soit élu pro-maire, pour les prochains trois mois. Adopté à l'unanimité. N'ayant plus rien à gérer, le conseil s'ajourne à vendredi.

Encore un fait extraordinaire

UNE MERE DE FAMILLE GUERIE DE LA CONSOMPTION

Le Vin à la Créosote de Héarn pur combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique opère des cures vraiment étonnantes. La consommation, cette redoutable maladie, ne tient plus de nos jours à l'indigestion de la Noix Vomique, elle est suivie avec intelligence. Écrivez le certificat suivant :

Peite Rivière, C. Charlevoix. M. J. B. Morin, pharmacien, 325 1/2 rue St-Joseph.

Monsieur.—Ma femme souffrait depuis plusieurs années, jour et nuit, pour ainsi dire, ce qui nous mettait dans de grands inquiétudes. Après avoir pris un grand nombre de médicaments sans succès, elle essaya dernièrement votre remède ; le Vin à la Créosote de Héarn de J. B. Morin, épongeant immédiatement un grand soulagement, elle continua, retrouva sous peu ses forces et son appétit et maintenant elle espère passer encore de nombreuses années au milieu de sa famille. Vous remerciant de la guérison obtenue.

Je demeure votre très obligé.

Le docteur votre très obligé.

Peite Rivière, C. Charlevoix.

FAITS DIVERS

COUR DE POLICE

Bien en cour de Police ce matin.

L'ÉPANTÉ TROUVÉ

M. le Coroner Belleau ne fera enquête que lundi dans l'affaire du petit cadavre trouvé près du cimetière de St-Sauveur.

CHEZ LE RECORDER

À la demande de la mère, M. le Recorder Dery a suspendu jugement contre le jeune Hamel accusé d'avoir insulté et malmené sa vieille mère.

LE PARE VICTORIA

Hier, d'après des renseignements que nous avons eus de sources exactes, nous avons annoncé que le Pare Victoria était inondé en son entier. Nous étions rendu sur les lieux, nous devons dire que ceci est loin d'être véritable. Il n'y a que la partie d'en bas qui touche au parc, mais qui n'en fait pas partie, qui a été inondée.

LE NOUVEAU BATEAU CHAMIONS

Le nouveau bateau en acier devant remplacer le Montaguay construit l'hiver dernier par M. G. T. Davie, de Lévis, sera lancé vers le 18 avril prochain. Il s'appellera le Chamion et sera le service entre Québec et les paroisses d'en bas.

PERSONNEL

Le R. P. Lacombe est à Québec.

M. C. Marcell, candidat libéral dans Gaspé, est passé à Québec hier, en route pour Gaspé.

M. W. Vincent est de retour de son voyage d'Europe.

M. et Mme Greenough, de Portneuf sont de retour d'un voyage à la Nouvelle-Orléans.

M. James Brierley, gérant du Herald de Montréal était à Québec hier, en route St-Jean-A-B.

TRUQUE

À l'occasion d'un rîmme, prenez une cuiller à thé de Pain Killer Parry Davis dans un peu de lait et de sucre, et la cure sera plus rapide que le rhume. Seulement 25 cents une nouvelle grande bouteille.

LA CLÔTURE DE LA NEUVAINÉ